



A l'attention des services de protection de l'enfant, autorités tutélares, services de migrations, tribunaux et services sociaux

Services transnationaux

Nous intervenons pour les enfants et leurs familles au-delà des frontières, en collaboration avec les partenaires professionnels de notre réseau mondial représenté dans 140 pays. Nous vous offrons des services spécialisés transnationaux dans les domaines suivants :

Protection de l'enfant

- Signalement de situations à risque
- Evaluation sociale
- Evaluation en vue d'un placement familial ou institutionnel à l'étranger
- Soutien au transfert de mesures tutélares à l'étranger

Responsabilité parentale

- Evaluation sociale d'un parent à l'étranger
- Rétablissement de contacts enfant-parent et organisation de droits de visite
- Médiation familiale internationale

Enlèvement international d'enfant

- Information et conseils aux parents et autorités concernées
- Localisation de l'enfant à l'étranger
- Rétablissement de liens avec le parent « lésé »
- Evaluation sociale de la situation de l'enfant
- Médiation familiale internationale
- Suivi post-enlèvement

Adoption internationale

- Informations aux autorités et parents sur les pays d'origine
- Orientation éthique et juridique sur la procédure en Suisse

Recherche des origines et de personnes

- Accompagnement et orientation
- Localisation de la personne recherchée
- Rétablissement de liens sur une base volontaire des deux parties

... et encore

- Renseignements sociaux et juridiques par e-mail et téléphone
- Formations auprès d'autorités et dans des instituts de formation
- Publications spécialisées et large public (cf. www.ssiss.ch)



Notre vision : un monde où chaque enfant a droit au respect, à la sécurité matérielle et affective, à un environnement relationnel stable et à des perspectives d'avenir.

Pour traiter ces cas transnationaux (environ 1300 cas/année), le SSI emploie une **équipe interdisciplinaire d'assistants sociaux, de juristes et de médiateurs**, dans ses deux bureaux de Genève et de Zurich. Les collaborateurs travaillent selon une méthodologie éprouvée axée sur **l'intérêt supérieur de l'enfant**, en utilisant une **approche basée sur la médiation**.

Le SSI a une connaissance approfondie des conventions internationales relatives aux enfants, en particulier :

- la Convention des Nations Unies de 1989 relative aux Droits de l'Enfant (CDE)
- la Convention de La Haye de 1980 sur l'enlèvement international des enfants
- la Convention de La Haye de 1993 sur l'adoption internationale
- la Convention de La Haye de 1996 sur la protection internationale des enfants
- la Convention de La Haye de 2000 sur la protection internationale des adultes

L'intervention du SSI est complémentaire et subsidiaire à celle des autorités centrales instituées en vertu de ces conventions.

La nouvelle Convention de La Haye de 1996 sur la protection internationale des enfants

- Le SSI a œuvré pour la ratification de la CLaH 1996 et soutient son application
- Le SSI a produit des documents de formation sur le contenu et le fonctionnement de la CLaH 1996
- Le SSI peut faciliter l'application de la CLaH 1996 (monitoring) dans des pays conventionnés et pallier à des dysfonctionnements éventuels en activant son propre réseau à l'étranger

Conditions de collaboration et financement de nos prestations

Nous avons établi avec la plupart des cantons des **conventions** qui règlent la collaboration et le financement de nos prestations. Renseignez-vous auprès de nos bureaux à Genève et Zurich pour connaître les conditions de collaboration détaillées dans votre canton.

Contactez-nous

Siège, Genève

9, rue du Valais
Case Postale 1469
1211 Genève 1
Tél. +41 22 731 67 00
Fax: +41 22 731 67 65
ssi@ssiss.ch

*Compétent pour la Suisse romande,
le Tessin et le canton de Berne*

Bureau de Zurich

Hofwiesenstrasse 3
8057 Zurich
Tél. +41 44 366 44 77
Fax: +41 44 366 44 78
ssi@zh.ssiss.ch

*Compétent pour la Suisse alémanique,
excepté le canton de Berne*

www.ssiss.ch

